

Parcours « Musique sur Projet »

1. « Grands Débutants »

2. « Formation Musicale Ados-Adultes »

Le conservatoire propose Coursus « Musique sur Projet » destiné à accueillir des élèves, jeunes adolescents, adolescents et adultes qui nourrissent un projet musical.

Deux axes sont proposés afin de répondre aux élèves selon leur âge et le projet musical avec ou non un choix instrumental.

1. « Grands Débutants » :

>> Description du dispositif :

Le dispositif « Grands Débutants » est accessible aux enfants en CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} (âgés de 10 à 14 ans) n'ayant jamais pratiqué la musique.

Les cours ont lieu sur l'antenne de Bayonne.

Les cours ont pour but de donner accès aux premiers apprentissages musicaux de manière accélérée dans une approche collective de la musique par une pratique instrumentale dans l'ensemble des cours proposés dès la première année.

Le dispositif, lié au projet musical de l'élève, n'est accessible qu'aux enfants ayant fait un vœu instrumental lors de l'entretien organisé en juin par l'établissement suite aux inscriptions dans ce cursus.

Cet entretien est conduit sous la responsabilité de la Conseillère Pédagogique « Formation Musicale » accompagnée des enseignants de Formation Musicale du dispositif.

La motivation de l'élève est essentielle pour accéder à ce cursus d'études.

Le 1^{er} cycle se fait sur 2 années en « Grands Débutants 1 » et en « Grands Débutants 2 ». A l'issue, ils poursuivront en cycle 2 en Formation Musicale Ados-Adultes ou en cursus traditionnel. En fin de 1^{ère} ou 2^{ème} année les élèves peuvent être orientés si nécessaire en 1C2 ou 1C3 en cursus traditionnel et feront alors leur 1^{er} cycle en 3 ans.

>> Organisation pédagogique :

Le professeur de Formation Musicale utilisera comme pilier de l'apprentissage musical l'instrument lors des cours de Formation Musicale (2h) et consacra un temps dédié à une pratique collective instrumentale.

Le professeur d'Instrument utilisera les outils de la Formation Musicale dans sa pédagogie instrumentale en concertation avec le professeur de Formation Musicale.

L'instrument choisi sera la base de l'apprentissage musical lors des cours proposés.

>> Temps de cours et organisation :

Formation Musicale et Pratique Collective :

- 2h00 en GD1

- 2h00 en GD2

Cours le samedi matin 10h00 à 12h00 sur l'antenne de Bayonne

Une Pratique Collective complémentaire en grand ensemble peut être activée par l'élève en accord avec son professeur d'instrument.

Cours instrumental

- 1h00 à 0h30 si collectif ou individuel en GD1 et GD2

Planning du cours choisi à la rentrée en concertation avec le professeur d'instrument.

2. « Formation Musicale Ados-Adultes » :

>> Définition de ce dispositif :

Le dispositif de « **Formation Musicale Ados-Adultes** » est ouvert aux élèves, à partir de 14 ans, ayant un projet musical :

A l'inscription, une fiche projet sera remplie par l'élève pour avis de l'équipe pédagogique. Les candidatures seront étudiées en septembre en fonction des places disponibles et du projet musical de l'élève.

>> Description de ce dispositif :

Trois niveaux gradués de cours sont proposés.

Année 1 et année 2 correspondent au cycle 1

Année 3 et année 4 correspondent au cycle 2

Cours sur l'antenne de Bayonne

10 élèves maximum par cours

Les cours sont de 1h15 en année 1 et année 2 et de 1h30 en année 3 et année 4.

Ces cours ont pour but proposer les notions musicales indispensables à une pratique artistique musicale.

>> Accessibilité des cours :

Cours accessibles sur avis de l'équipe pédagogique pour les :

- Elèves adolescents ou adultes issues de la classe de chant n'ayant pas de notion de solfège
- Elèves à partir de 14 ans (4^{ème}) désirant pratiquer la musique au conservatoire avec ou sans demande instrumentale hors (Flûte traversière, Guitare, Piano).
- Elèves étudiants issus de la FAC inscrit à l'UE ou l'UECF musique

Ce dispositif peut permettre, sur avis de l'équipe pédagogique, de rejoindre un cursus de Formation Musicale traditionnelle.

>> Contenu pédagogique :

Ce parcours musical a pour aboutissement l'autonomie musicale des élèves afin de développer leur esprit de création et l'affirmation de leur personnalité et de leurs capacités artistiques en visant différents objectifs :

- Développer l'écoute et la mémorisation, affiner les perceptions.
- Favoriser l'acquisition d'une méthode de travail.
- Approfondir les connaissances et/ou les pratiques musicales.
- Acquérir les fondamentaux et développer les moyens nécessaires à l'expression musicale : de la production des premiers sons à l'acquisition des bases de l'autonomie de la pratique musicale.